

II.2 Biodiversité

II.2.1 LES INVENTAIRES ET PROTECTIONS REGLEMENTAIRES

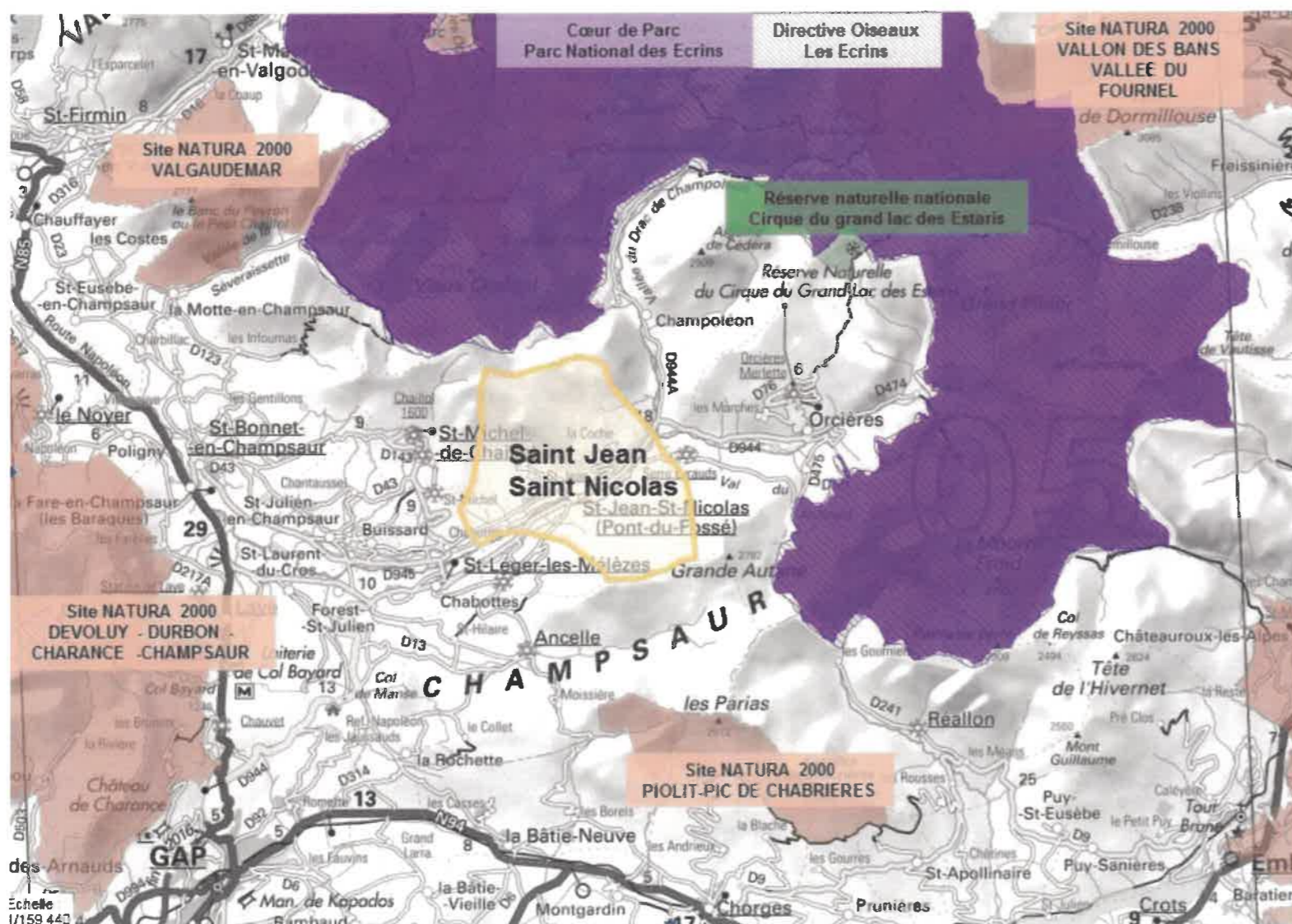
La commune n'abrite pas de site Natura 2000.

Le territoire n'est pas couvert par d'autres périmètres de protection réglementaire de la biodiversité : hors réserve naturelle ou de biosphère, hors cœur de parc.

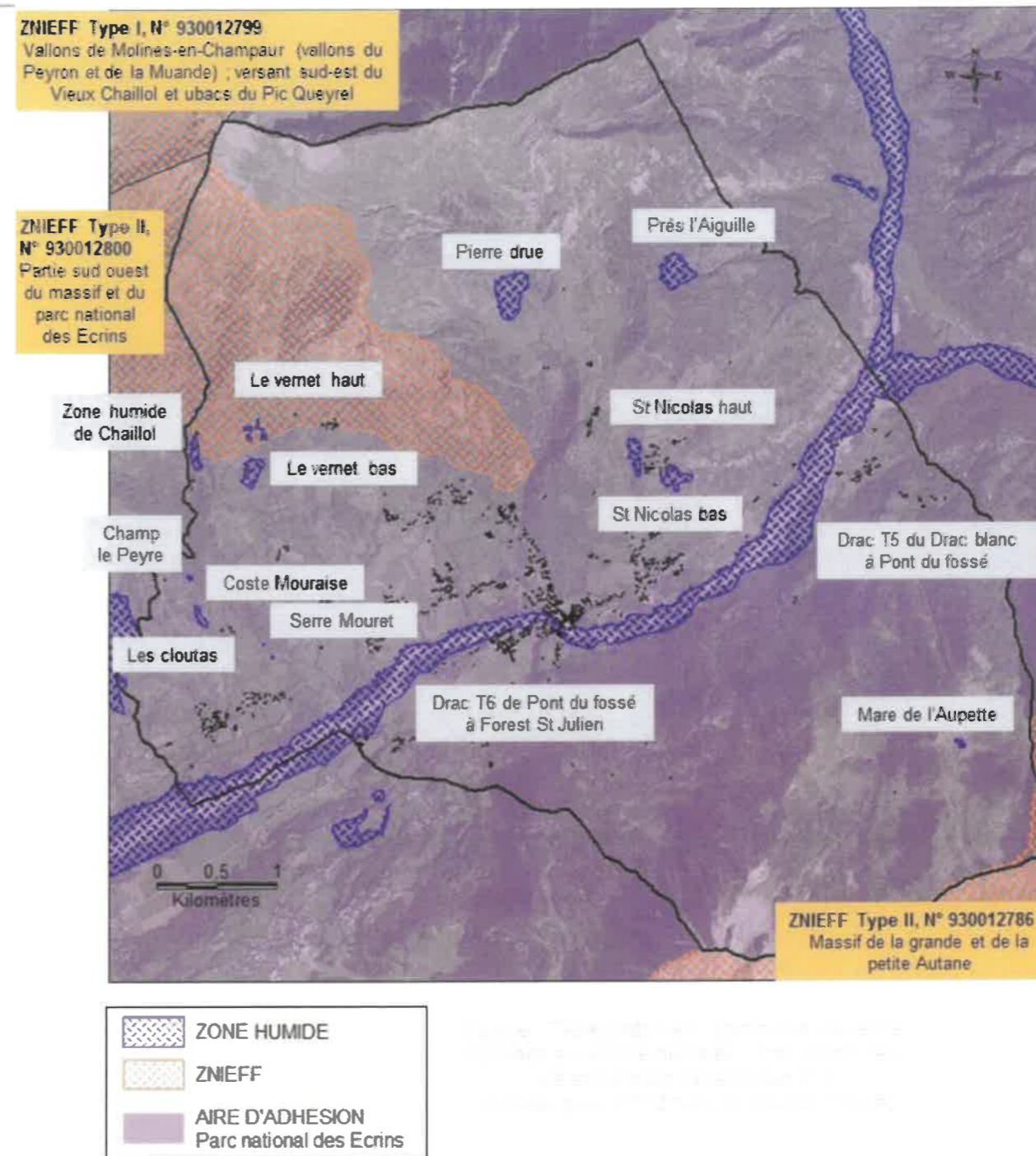
A proximité de la commune, se trouvent plusieurs sites à fort intérêt en termes de biodiversité :

- Site Natura 2000 « Valgaudemar », situé à plus de 700 m de la limite communale.
- Site Natura 2000 « Devoluy, Durbon, Charance, Champsaur », situé à plus de 1 km de la commune.
- Directive oiseaux « Bois du Chapitre » situé à plus de 6 km de la commune.
- Parc National des Ecrins, la partie « cœur de parc » situé à plus de 4 km de la limite communale.

Protections réglementaires et contractuelles à proximité de la commune



Protections réglementaires et contractuelles sur la commune



Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF):

Deux ZNIEFF (de type II) sont identifiées sur la commune :

- N° 930020401 : Partie sud-ouest du massif et du Parc National des Ecrins
- N° 930012786 : Massif de la grande et de la petite Autane.

Une ZNIEFF (de type I) est identifiée sur la commune :

- N° 930012799 : Vallons de Molines-en-Champaur (vallons du Peyron et de la Muande) ; versant sud-est du Vieux Chaillol et ubacs du Pic Queyrel.

Quatorze zones humides référencées à l'inventaire départemental sont identifiées sur la commune de Saint Jean Saint Nicolas.

L'ensemble de la commune est dans l'aire d'adhésion du parc national des Ecrins.

II.2.2 L'OCCUPATION DES SOLS : LES MILIEUX




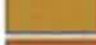






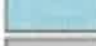


Le fond de vallée sur la commune de Saint Jean Saint Nicolas est influencé par le profil du Drac avec des ripisylves boisées. On y trouve également les espaces habités et les systèmes cultureux.

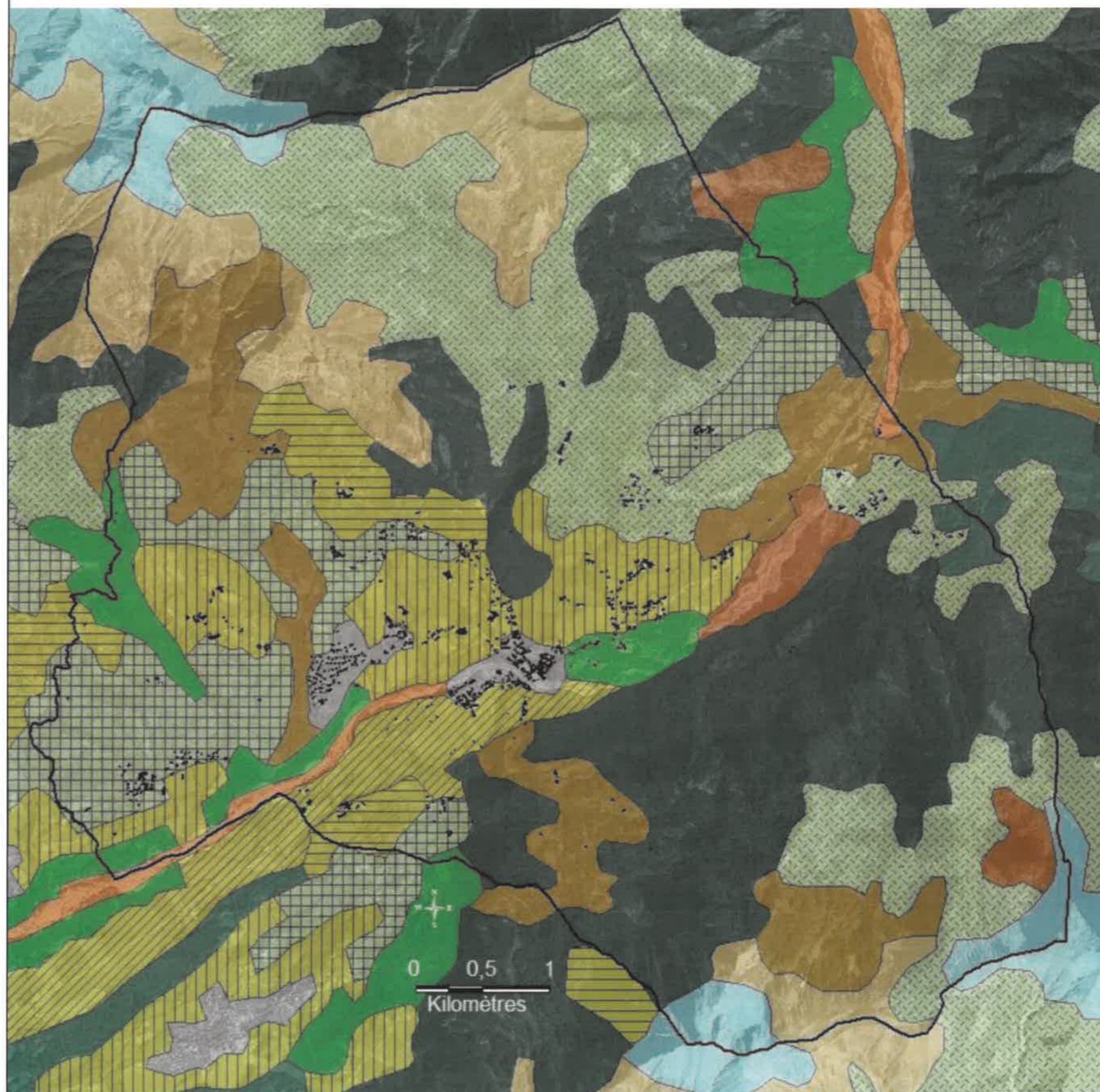
Le versant adret présente des paysages assez ouverts avec beaucoup de prairies et de pâturages. On y trouve également des forêts.

Le versant ubac est plus uniforme présentant d'abord un étage de forêts, principalement des conifères. Au-dessus la végétation est plus clairsemée avec des pâturages et des landes et broussailles.

Grands ensembles de milieux composant le territoire

Légende

	Forêts de conifères
	Forêts mélangées
	Forêts de feuillus
	Forêts et végétation arbustive en mutation
	Landes et broussailles
	Végétation clairsemée
	Prairies
	Pelouses et pâturages naturels
	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels
	Systèmes cultureux et parcellaires complexes
	Terres arables hors périmètres d'irrigation
	Roches nues
	Tissu urbain discontinu



II.2.3 UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE (ABC) A SAINT JEAN SAINT NICOLAS

A l'initiative de la commune de Saint Jean Saint Nicolas, un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est en cours de réalisation sur le territoire communal. Il est coordonné et réalisé par Monteco et ses partenaires.

II.2.3.1 Présentation de l'ABC de Saint-Jean Saint-Nicolas

Un ABC : qu'est-ce que c'est ?

Un atlas de la biodiversité communale permet, à partir d'un inventaire précis et cartographié des habitats naturels, de la faune et de la flore, avec l'appui d'une équipe d'experts pluridisciplinaires de :

- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales.

L'élaboration d'un atlas de la biodiversité communale comporte plusieurs volets :

- réunir l'ensemble des acteurs locaux (élus, acteurs socio-économiques, grand public, scolaires, associatifs, etc.) afin de partager les connaissances déjà disponibles sur la biodiversité de la commune, de les sensibiliser à la biodiversité et de permettre à chacun de se mobiliser ;
- compléter les connaissances en matière de biodiversité. Il s'agit notamment d'inventorier et cartographier la biodiversité, grâce à l'intervention de professionnels ou d'associations naturalistes, mais aussi de susciter la participation du grand public à des programmes de sciences participatives ;
- identifier les actions à mettre en œuvre pour protéger et valoriser la biodiversité et améliorer la prise en compte des enjeux en matière de biodiversité dans les politiques communales ou intercommunales.

Un site internet est dédié à l'atlas de biodiversité de la commune de Saint-Jean Saint-Nicolas (abc-sjsn.fr).

Il existe un inventaire participatif : les personnes observant des espèces sur le territoire communal sont invitées à les prendre en photographie et à envoyer les photos, avec la localisation de l'observation, à une adresse dédiée pour cela. Certaines photographies seront sélectionnées pour participer à un concours et pourront figurer dans le livret de l'Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Jean-Saint-Nicolas qui doit être édité en 2019.

II.2.3.2 Synthèse des enjeux écologiques

Une note synthétique de présentation des principaux enjeux écologiques a été rédigée en juin 2019, à destination de la commune de Saint-Jean Saint-Nicolas dans le cadre de sa réflexion sur le PLU.

Cette note a été rédigée par Caroline Guignier (MONTECO), dans le cadre du travail produit pour la réalisation de l'Atlas de Biodiversité Communale. Cette note ne constitue pas le rapport complet qui sera remis à la commune ultérieurement mais constitue une synthèse des principaux enjeux écologiques identifiés pour la commune dans le cadre de l'ABC, de l'évaluation des sensibilités par rapport à l'aménagement du territoire ainsi que quelques pistes de réalisations positives pouvant être intégrées à un projet de PLU.

Elle est accompagnée de 2 cartes :

- Carte de synthèse des enjeux écologiques pour la commune (insérée page suivante),
- Carte de la trame verte et bleu locale (insérée dans le chapitre suivant concernant les continuités écologiques).

Note rédigée par Caroline Guignier (MONTECO) :

« Les enjeux écologiques pour la commune concernent en particulier :











- **Le Drac et ses rives** : habitats naturels, habitats d'espèces patrimoniales, enjeux fonctionnels,
- **Les zones bocagères** et en particulier les zones de corridors identifiées à la TVB locale,
- **Les zones alpines** comme réservoir de biodiversité, habitats naturels d'intérêt et habitats d'espèces patrimoniales,
- **Les prairies de fauche**, habitats d'intérêt communautaire, et notamment à proximité des zones bâties qui devraient être préservées en priorité des projets d'extension.
- **Les gîtes d'intérêt majeur pour les chauves-souris** connus sur la commune (Murin à moustache et Oreillard montagnard),
- Les zones humides et les espèces associées,
- Les pelouses sèches,
- Les cours d'eau.

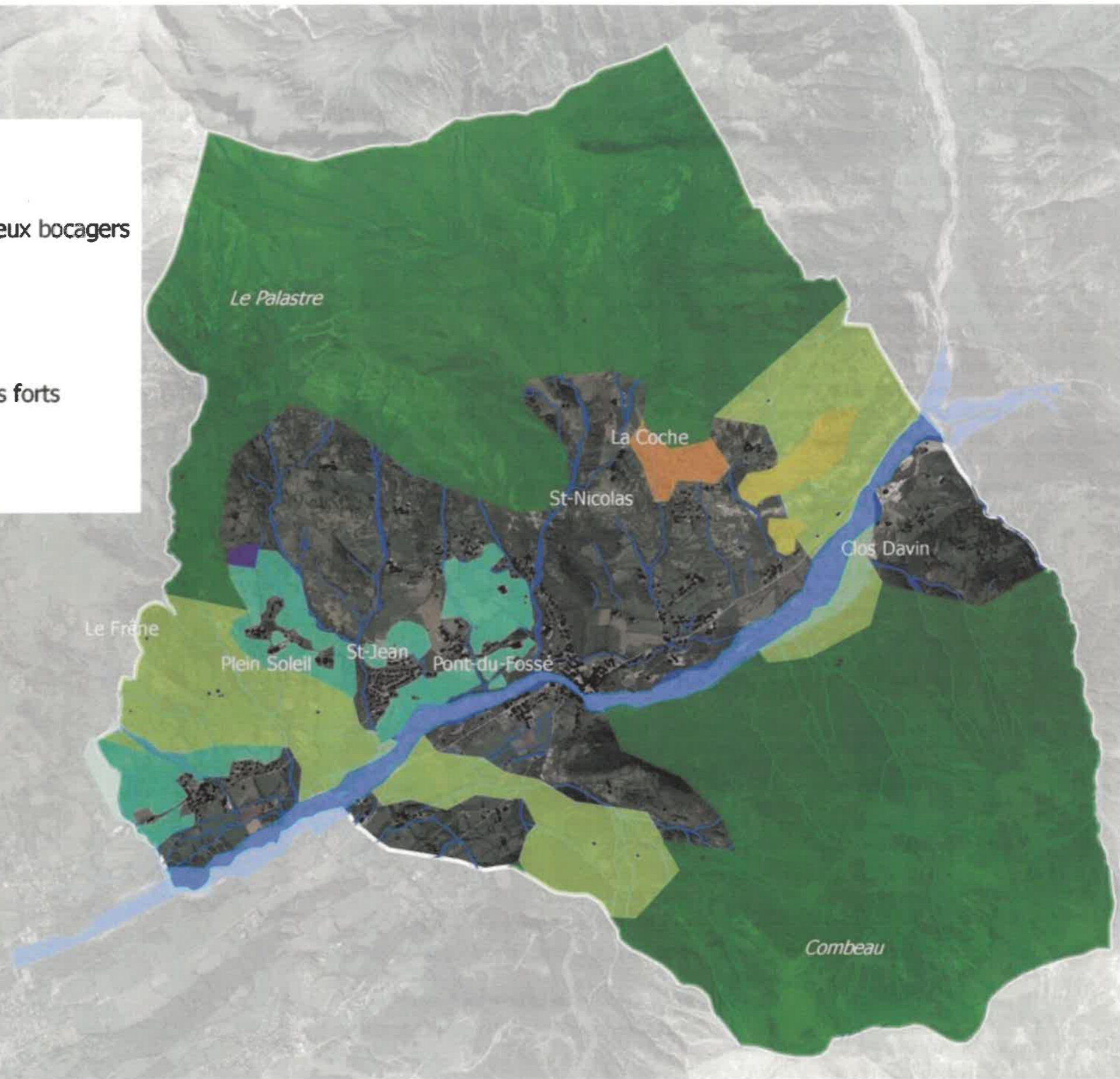
Les réflexions d'aménagement du territoire devraient prendre en compte en particulier (par ordre décroissant de sensibilité) :

- **Les enjeux liés aux chauves-souris** : préserver les gîtes, travailler sur les éclairages (public et bâtiments), préserver le réseau de haies bocagères, ... ;
- **Les enjeux de fonctionnalités écologiques** et en particulier les **corridors** identifiés pour le territoire (milieux bocagers notamment) (préserver, valoriser, sensibiliser aux enjeux et pratiques favorables (tailles notamment),
- Les enjeux liés aux **prairies de fauche de montagne**, habitat naturel d'intérêt communautaire remarquable, en régression partout (éviter la destruction, encourager et faciliter les pratiques agricoles favorables, ...)
- **Les enjeux liés au cours d'eau du Drac** et en particulier les secteurs les plus concernés par les activités humaines (maintien du bon état de conservation des berges, renaturation, ...),
- Les enjeux liés aux pelouses sèches (préserver),
- Les enjeux liés aux zones de réservoirs de biodiversité (connaître, valoriser, sensibiliser). »



Principaux enjeux écologiques

-  Le Drac et ses rives
-  Les zones de corridors fonctionnels et milieux bocagers
-  Pelouses sèches à enjeux spécifiques forts
-  Pelouses sèches
-  Prairies de fauche
-  Réservoirs écologiques
-  Zones humides mixtes à enjeux spécifiques forts
-  Zones humides
-  Cours d'eau
-  Bâties



0 1 2 km

Carte de synthèse des enjeux écologiques
Comme de Saint-Jean-Saint-Nicolas (05)

Réalisation : C. Guignier - MONTECO - Juin 2019
dans le cadre de la réalisation de l'ABC de St-Jean-St-Nicolas
Fonds : Google earth

II.2.4 LES CONTINUITES ECOLOGIQUES : LA TRAME VERTE ET BLEUE

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces où la biodiversité est plus marquée, mieux représentée et plus représentative des espèces locales et régionales. Dans ces espaces, les espèces présentes ou potentiellement présentes trouvent plus facilement les conditions vitales à leur maintien et au fonctionnement des écosystèmes.

Les corridors biologiques sont des espaces stratégiques, propices aux déplacements de la faune et la flore sauvage entre les réservoirs de biodiversité.

L'identification des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques sous la forme de trames dites « verte et bleue » a pour objectif de préserver les espèces sauvages en maintenant les espaces favorables à la réalisation de leur cycle de vie. Dans la loi dite Grenelle II du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, la trame verte et bleue a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la restauration des continuités écologiques entre les milieux naturels.

II.2.4.1 A l'échelle régionale : le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Extrait DREAL PACA – SRCE Schéma régional de cohérence écologique

Les cartes de la DREAL localisent l'aire d'étude au sein des trames vertes et bleues identifiées dans le SRCE. Il s'agit d'un « état des lieux » de la fonctionnalité potentielle des milieux à un instant donné. Les corridors écologiques représentés sont les lieux des déplacements les plus probables pour les espèces mais ils ne sont pas exclusifs. Il est tout à fait possible que certaines espèces puissent circuler à d'autres endroits, et ce sans subir de dérangement particulier.

Les grandes continuités de la région PACA ont été rattachées à 5 grands ensembles (5 sous-trames) :

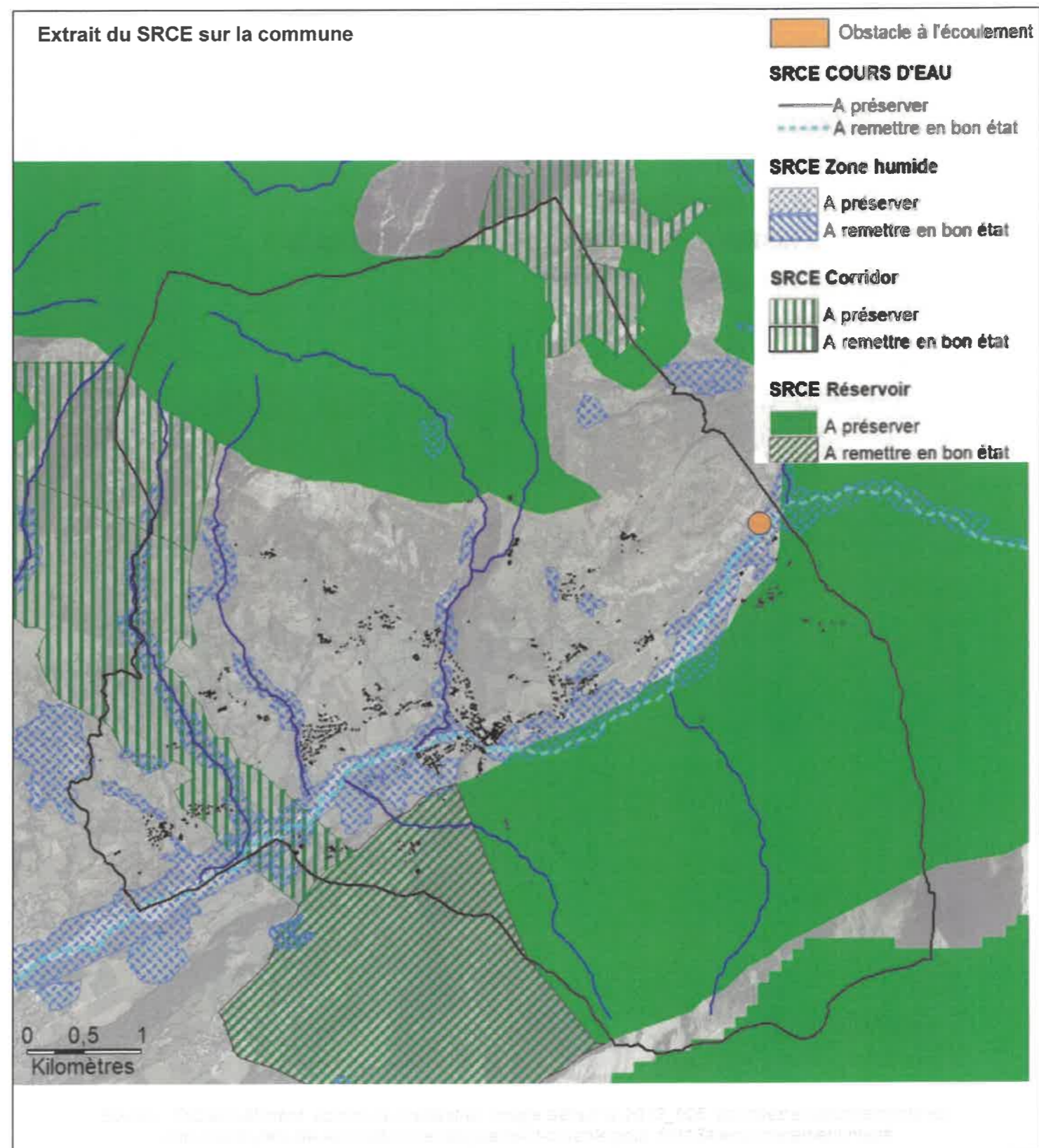
Milieus forestiers, milieux semi-ouverts, milieux ouverts, zones humides et eaux courantes.

Les grands types de continuités sont souvent imbriqués, mais il est possible d'en dégager les grandes caractéristiques à l'échelle régionale.

- **Les continuités forestières : Forêts de conifères, forêts de feuillus, forêts mélangées.** Elles constituent l'ensemble écologique le plus vaste de la région.
- **Les continuités des milieux semi-ouverts : Garrigue, landes, landes subalpines, maquis.** Cet ensemble de milieux semi-ouverts, est globalement très fragmenté à l'échelle régionale. Les espaces en question, structurés par les garrigues, les maquis et les landes, sont de surfaces très restreintes, et sont peu connectés. La faible représentation des milieux semi-ouverts fait écho au retrait progressif de l'agriculture qui favorise la reconquête forestière.
- **Les continuités des milieux ouverts : Pelouses et pâturages naturels, plages, dunes, sable, prairies, roches nues, végétation clairsemée.** La tendance observée pour les milieux semi-ouverts est encore plus prégnante sur les milieux ouverts. Ils sont globalement en régression à l'échelle régionale.
- **Les continuités écologiques aquatiques : Zones humides et eaux courantes.** À l'échelle régionale, il ressort que la partie eau courante de la trame bleue présente un maillage assez serré et équilibré tant dans la couverture géographique que dans sa composition. Pour ce qui est des plans d'eau et des zones humides d'importance, leur répartition est hétérogène et déséquilibrée à l'échelle régionale. Il existe cependant une multitude de milieux rivulaires et de zones humides de petite taille difficilement décelables sur la carte à l'échelle régionale et réparties de façon assez homogène sur le territoire, avec une liaison " forte " avec les milieux d'eau courante.

Le SRCE identifie sur la commune de Saint Jean Saint Nicolas :

- 3 corridors écologiques « montagnes sub-alpines » répertoriés comme « à préserver »,
- 3 réservoirs de biodiversité « montagnes sub-alpines », 2 répertoriés comme « à préserver » et un « à remettre en bon état »,
- 15 « Plans d'eau, zones Humides et zones rivulaires » répertoriés comme « à préserver »,
- 7 cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité et corridors écologiques : 1 à remettre en bon état et 6 à préserver.



II.2.4.2 A l'échelle de l'Aire de Gapençaise

La méthode utilisée pour identifier les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité dans le cadre de l'élaboration du SCOT de l'Aire Gapençaise se base « sur un regard inversé ». Autour des bâtiments, des « zones tampons » à 50, 100, 250 et 500 mètres sont modélisées comme marqueurs de l'impact de l'urbanisation. Au-delà de 500 mètres des bâtiments existants, l'impact de l'urbanisation est considéré comme nul. Certains espaces naturels, comme des rivières avec leurs ripisylves, des espaces bocagers peuvent également être identifiés comme participant au réseau de déplacement de la faune et de la flore.

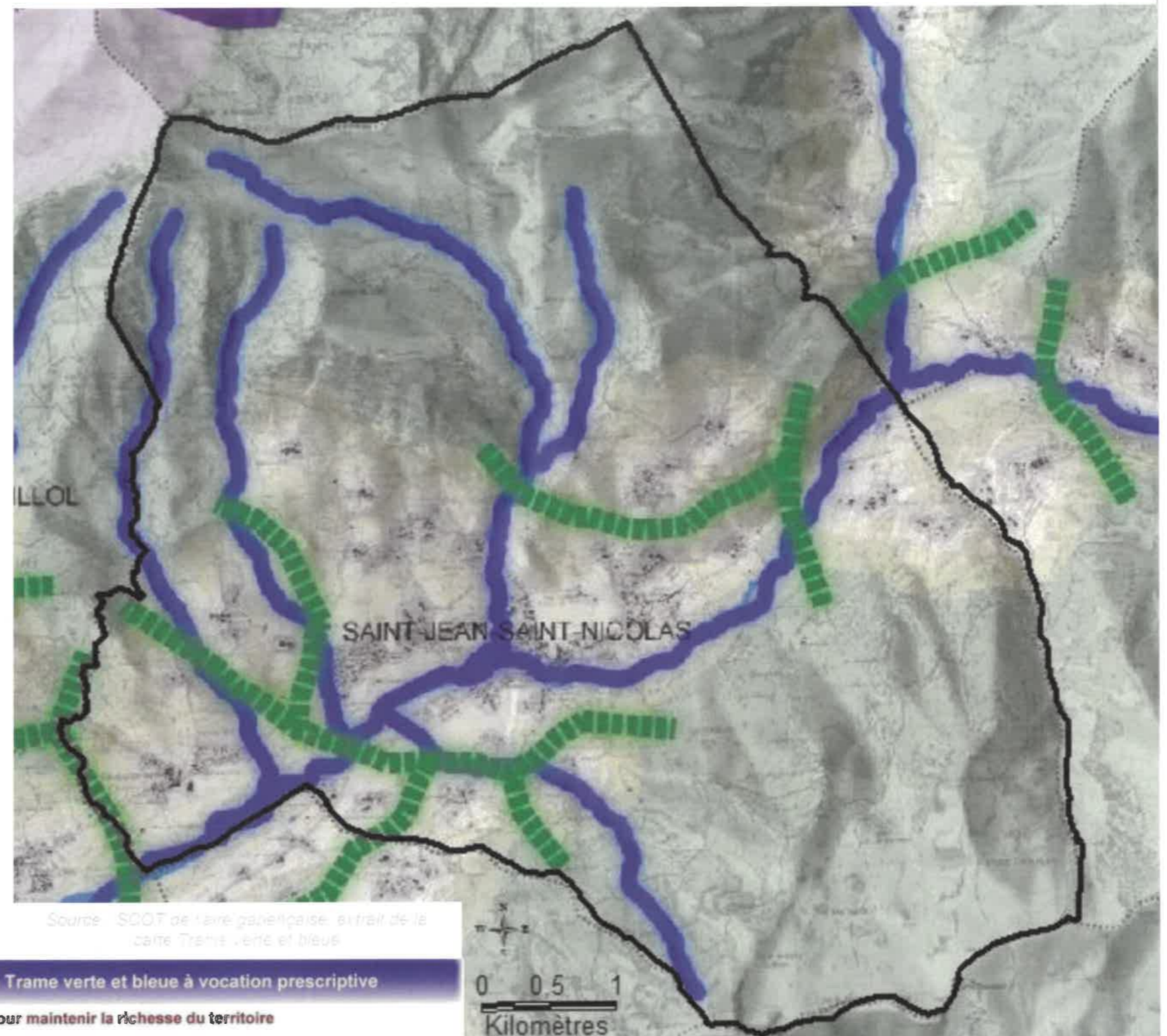
Cette méthode permet d'identifier la trame verte et bleue du territoire, de mettre en valeur des continuités existantes et parfois mises en péril aujourd'hui par la fragmentation des milieux liée à l'évolution de l'urbanisation.

Cette cartographie des trames vertes et bleues a été réalisée par le syndicat mixte du SCOT en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme Régionale de Grenoble et d'autres acteurs comme le conservatoire national de botanique.

Suivant la méthode utilisée par le SCOT de l'Aire Gapençaise, la trame verte de Saint Jean Saint Nicolas est composée d'une connexion d'intérêt écologique au sud-ouest de la commune, qui permet de relier les 2 versants entre eux et comporte plusieurs ramifications. Une autre connexion d'intérêt écologique se trouve à l'est de la commune. Elle permet également de relier les 2 versants entre eux.

La trame bleue est composée du Drac et des principaux cours d'eau dévalant chacun des versants

Tout comme dans le SRCE, le SCOT identifie un réservoir de biodiversité important au nord-ouest et Sud Est de la commune de Saint Jean Saint Nicolas.



Source : SCOT de l'aire gapençaise, extrait de la carte Trame verte et bleue

Composantes de la Trame verte et bleue à vocation prescriptive

- **Réservoirs de biodiversité pour maintenir la richesse du territoire**
 - Les sites et zonages réglementaires
 - Les sites Natura 2000
 - Les ZNIEFF de type 1 (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)
- **Les corridors écologiques pour garantir la fonctionnalité et le maillage du territoire**
 - Connexions d'intérêt écologique
- **La Trame bleue pour préserver les continuités aquatiques et la fonctionnalité des zones humides**
 - Cours d'eau et tronçons de cours d'eau reconnus pour la trame bleue du SCOT

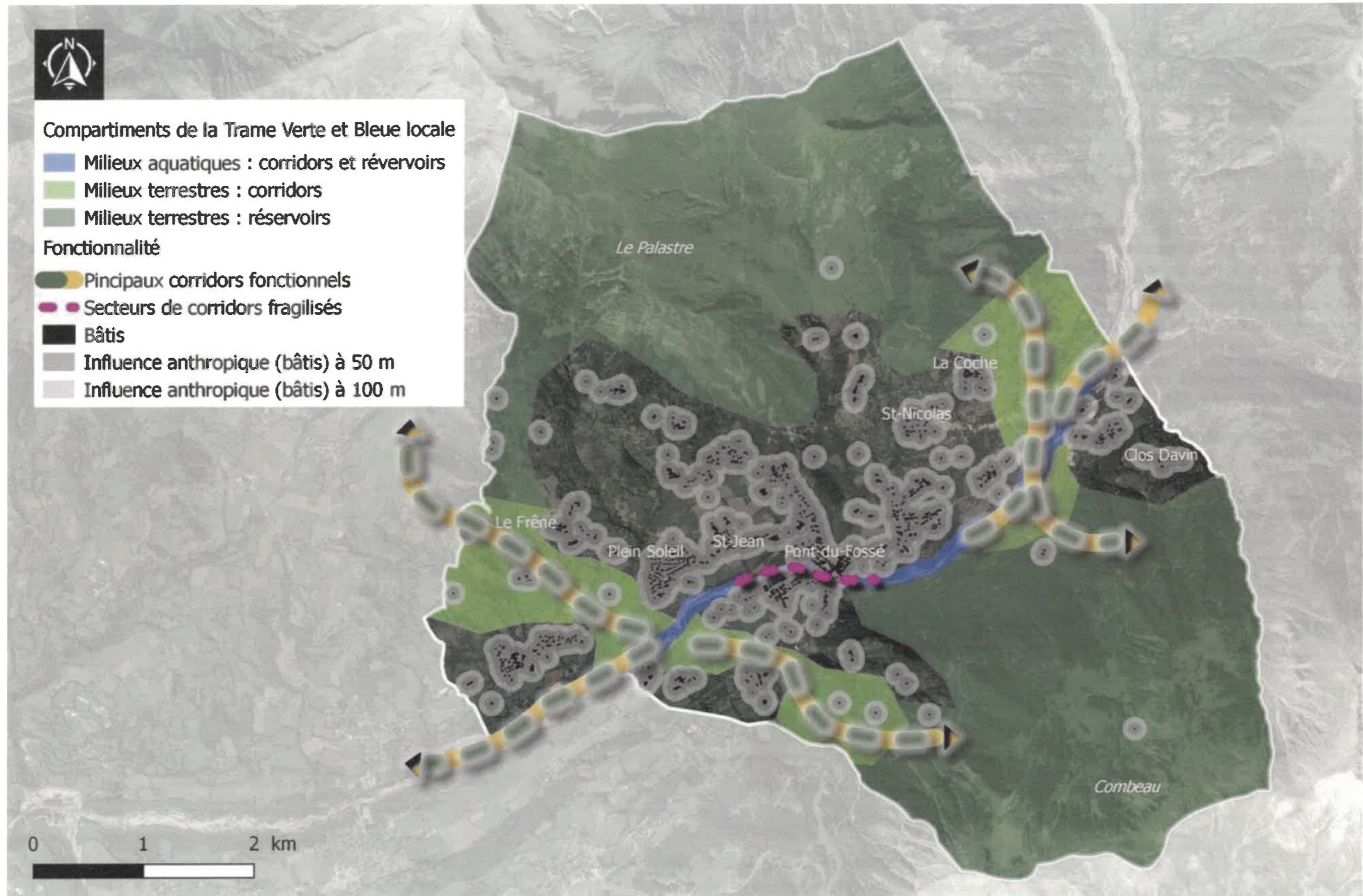
! Les zones humides ne sont pas représentées sur la trame verte et bleue du SCOT. Les documents d'urbanisme locaux doivent se référer aux inventaires départementaux détaillés des zones humides des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence réalisés à l'échelle du 1/10 000 ème.

Fonds cartographiques : éléments informatifs sans vocation prescriptive

- **Distances par rapport à l'urbanisation**
 - > 500 m (espaces de bonne fonctionnalité écologique)
 - Entre 250 m et 500 m
 - Entre 100 m et 250 m
 - Entre 50 m et 150 m

Fond IGN scan 250

Carte de la trame verte et bleue locale pour la commune de Saint Jean Saint Nicolas



Carte de la Trame Verte et Bleue locale
Commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas (05)

Réalisation : C. Guignier - MONTECO - Juin 2019
dans le cadre de la réalisation de l'ABC de St-Jean-St-Nicolas
Fonds : Google earth

II.2.5 LA FAUNE ET LA FLORE

Biodiversité de ma commune

Participez vous aussi !

Référez-vous au protocole de l'inventaire participatif (page "Participez").
Certaines photos seront choisies pour illustrer l'Atlas de Biodiversité de votre commune.

Appréciez !

Baladez-vous sur les albums photos et mentionnez les photos que vous préférez en cliquant sur le cœur.

Albums / Espèces

Papillons

Sauterelles et criquets

Escargots et limaces

Reptiles

Amphibiens

II.2.5.1 L'inventaire participatif de l'Atlas de la Biodiversité Communale

Comme indiqué ci-dessus un atlas de la biodiversité communale est en cours de réalisation sur la commune. Un site internet permet de visualiser des photographies d'espèces observées sur le territoire communal. Ce site est participatif et il est possible d'envoyer les photographies de ses propres observations.

II.2.5.2 La faune

Suivant les données du portail Silène Faune EU **788 espèces ont été observées** sur le territoire communal de Saint Jean Saint Nicolas grâce à 15655 relevés dont les plus récents ont été effectués en 2019. Sur ces 15655 relevés 9924 ont permis d'établir la présence de 166 espèces remarquables et protégées au titre de protections régionales et nationales et/ou identifiées par les directives habitats et oiseaux.

Oiseaux

Suivant les données du portail Silène Faune EU, 10268 points de relevés concernant les oiseaux sont répertoriés sur la commune de Saint Jean Saint Nicolas.

154 espèces d'oiseaux ont été identifiées lors de ces relevés effectués sur le territoire communal.

128 espèces remarquables et protégées au titre de protections, dont 27 sont identifiées par la directive européenne oiseaux, ont été observées sur la commune.

Liste des espèces d'oiseaux remarquables et protégées au titre de directives européennes observées sur la commune de Saint Jean Saint Nicolas

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nbre d'obs.
<i>Emberiza hortulana</i> Linnaeus, 1758	Bruant ortolan	6
<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	5
<i>Ciconia ciconia</i> (Linnaeus, 1758)	Cigogne blanche	9
<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milan royal	11
<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu	10
<i>Lagopus muta helvetica</i> (Thienemann, 1829)	Lagopède des Alpes	20
<i>Bonasa bonasia</i> (Linnaeus, 1758)	Gélinotte des bois	1
<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	Aigrette garzette	3
<i>Pyrhcorax pyrrhcorax</i> (Linnaeus, 1758)	Crave à bec rouge	136
<i>Gypaetus barbatus</i> (Linnaeus, 1758)	Gypaète barbu	7
<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Faucon pèlerin	161
<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux	3
<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Engoulevent d'Europe	15
<i>Gyps fulvus</i> (Hablizl, 1783)	Vautour fauve	64
<i>Alectoris graeca</i> (Meisner, 1804)	Perdrix bartavelle	97
<i>Glaucidium passerinum</i> (Linnaeus, 1758)	Chouette chevêchette, Chevêchette d'Europe	228
<i>Aquila chrysaetos</i> (Linnaeus, 1758)	Aigle royal	180
<i>Ardea alba</i> Linnaeus, 1758	Grande Aigrette	4
<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur	51
<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	42
<i>Lyrurus tetrix</i> (Linnaeus, 1758)	Tétras lyre	176
<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Milan noir	40
<i>Bubo bubo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand-duc d'Europe	72
<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	12
<i>Aegolius funereus</i> (Linnaeus, 1758)	Nyctale de Tengmalm, Chouette de Tengmalm	57
<i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	Circaète Jean-le-Blanc	98
<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic noir	203



Aigle royal



Pie-grièche écorcheur



Circaète
Jean Le Blanc



Engoulevent d'Europe

Mammifères

Suivant les données du portail Silène Faune EU 47 espèces de mammifères ont été inventoriées au travers de 2357 points de relevés faunistiques. Sur ces 47 espèces, 19 espèces remarquables et protégées au titre de protections, dont 16 par les directives européennes, ont été observées sur la commune (liste ci-dessous).

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nbre d'obs.
Pipistrellus kuhlii (Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	46
Plecotus auritus auritus (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux, Oreillard septentrional	6
Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	20
Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	7
Hypsugo savii (Bonaparte, 1837)	Vespère de Savi	18
Myotis nattereri (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer, Vespertilion de Natterer	12
Plecotus auritus (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux, Oreillard septentrional	5
Myotis blythii (Tomes, 1857)	Petit Murin	2
Plecotus macrotus Kuzjakin, 1965	Oreillard montagnard	8
Myotis brandtii (Eversmann, 1845)	Murin de Brandt	1
Eptesicus serotinus (Schreber, 1774)	Sérotine commune	9
Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	51
Tadarida teniotis (Rafinesque, 1814)	Molosse de Cestoni	3
Pipistrellus nathusii (Keyserling & Blasius, 1839)	Pipistrelle de Nathusius	1
Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe, Barbastelle	6
Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches, Vespertilion à moustaches	5

Reptiles, mollusques, poissons

Suivant les données du portail Silène Faune EU 45 espèces ont été inventoriées au travers de 289 points de relevés faunistiques. 6 espèces sont des espèces remarquables et protégées au titre de protections dont 3 sont identifiées par les directives européennes (en gras dans la liste ci-dessous).

- ⇒ La vipère aspic (11 observations)
- ⇒ La tarantule de Maurétanie (1 observation)
- ⇒ La couleuvre verte helvétique (2 observations)
- ⇒ **Le lézard à deux raies (49 observations)**
- ⇒ **Le lézard des murailles (124 observations)**
- ⇒ **La coronelle lisse (5 observations)**



Lézard des murailles



Lézard à deux raies



Vipère aspic



Pipistrelle de Kuhl

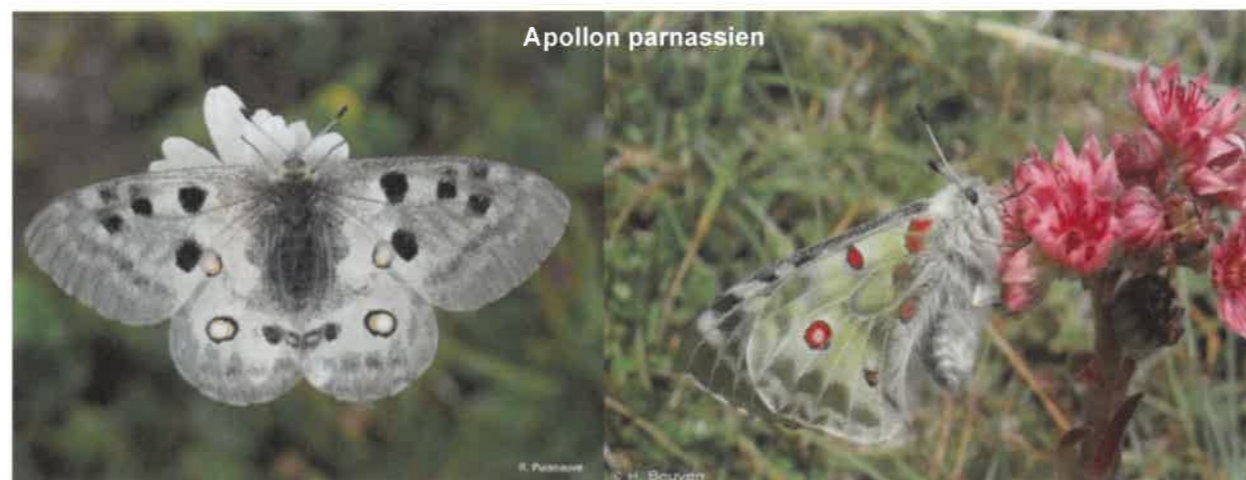


Pipistrelle commune

Insectes

Suivant les données du portail Silène Faune EU 465 espèces ont été inventoriées au travers de 2432 points de relevés faunistiques. Sur ces 465 espèces, 7 espèces remarquables et protégées, dont 4 par les directives européennes (en gras dans la liste ci-dessous) ont été observées sur la commune :

- ⇒ L'apollon parnassien (20 observations)
- ⇒ L'Azuré de la Croisette (27 observations)
- ⇒ L'Azuré du serpolet (14 observations)
- ⇒ Le solitaire (1 observation)
- ⇒ Le damier de la Succise (5 observations)
- ⇒ Le petit apollon (1 observation)
- ⇒ Le semi Apollon (7 observations)



Amphibiens

Suivant les données du portail Silène Faune EU 6 espèces ont été inventoriées au travers de 134 points de relevés faunistiques. Sur ces 6 espèces, 5 espèces remarquables et protégées au titre de protections dont 2 par les directives européennes ont été observées sur la commune.

Liste des 5 espèces protégées (en gras par une directive européenne) :

- ⇒ Grenouille rousse (37 observations),
- ⇒ Crapaud commun (30 observations),
- ⇒ **Crapaud accoucheur (6 observations),**
- ⇒ **Sonneur à ventre jaune (16 observations)**
- ⇒ Triton alpestre (8 observations),



Odonates

Suivant les données du portail Silène Faune EU 6 espèces ont été inventoriées au travers de 19 points de relevés faunistique



II.2.5.3 La flore

Suivant les données du portail Silène Flore EU, 506 relevés effectués entre 1889 et 2017 sont répertoriés sur la commune de Saint Jean Saint Nicolas. 842 taxons ont été identifiés au cours de ces relevés.

Parmi les espèces répertoriées, la présence de **110 espèces protégées** a été notifiée.

Parmi ces 110 espèces protégées, 9 sont sur liste rouge :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nbre d'obs.
<i>Lepidium villarsii</i> Gren. & Godr., 1847	Passerage de Villars	31
<i>Menyanthes trifoliata</i> L., 1753	Trèfle d'eau, Ményanthe	1
<i>Achillea distans</i> Waldst. & Kit. ex Willd., 1803	Achillée distante	1
<i>Cerastium alpinum</i> L., 1753	Céraiste des Alpes	2
<i>Danthonia alpina</i> Vest, 1821	Danthonie des Alpes	1
<i>Campanula latifolia</i> L., 1753	Campanule à larges feuilles	1
<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffm.) A.Gray, 1848	Dryoptéris dilaté, Fougère dilatée	1
<i>Nepeta nuda</i> L., 1753	Népéta glabre, Népéta nu	1
<i>Cicerbita alpina</i> (L.) Wallr., 1822	Mulgédie des Alpes	1



Parmi les espèces répertoriées, la présence de **8 espèces envahissantes** a été notifiée :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nbre d'obs.
<i>Bunias orientalis</i> L., 1753	Bunias d'Orient, Roquette d'Orient	5
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	Balsamine de l'Himalaya, Balsamine géante, Balsamine rouge	1
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	3
<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	Solidage géant, Solidage glabre, Solidage tardif, Verge d'or géante	2
<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronquist, 1943	Conyze du Canada	1
<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> (M.Bieb.) Hayek, 1931	Lapsane intermédiaire	3
<i>Pinus nigra</i> subsp. <i>nigra</i> J.F.Arnold, 1785	Pin noir d'Autriche	2
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons	1

